



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Plans de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de Terrain
Communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean,
Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron.**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 16 janvier 2017 au samedi 18 février 2017 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur les projets de Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles de Mouvements de Terrain sur le territoire des communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron.

Le maître d'ouvrage chargé de l'élaboration de ce plan est : La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde Service Risque et Gestion de Crise cité administrative 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex. Toute personne pourra demander des informations sur les dossiers à l'adresse mail suivante : ddtm-upprntt@gironde.gouv.fr

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public dans les Mairies de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront également être transmises par courrier, adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Saint-Germain-du-Puch siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête. Une note de présentation est consultable sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

Le commissaire enquêteur Monsieur Francis CLERGUEROU Expert en évaluation du risque, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations:

- **lundi 16 janvier 2017 de 09h00 à 12h00 Mairie de Nérigean**
- **jeudi 19 janvier 2017 de 14h00 à 17h00 Mairie de Daignac**
- **samedi 21 janvier 2017 de 09h00 à 12h00 Mairie de Saint Germain du Puch**
- **lundi 23 janvier 2017 de 14h00 à 17h00 Mairie de Espiet**
- **mercredi 25 janvier 2017 de 14h30 à 17h30 Mairie de Baron**
- **vendredi 27 janvier 2017 de 09h30 à 12h30 Mairie de Branne**
- **mardi 31 janvier 2017 de 14h00 à 17h00 Mairie de Camarsac**
- **samedi 04 février 2017 de 09h00 à 12h00 Mairie de Grézillac**
- **samedi 11 février 2017 de 10h00 à 12h30 Mairie de Croignon**
- **lundi 13 février 2017 de 14h00 à 17h00 Mairie de Cabara**
- **vendredi 17 février 2017 de 14h00 à 17h00 Mairie de Saint-Quentin-de-Baron**
- **samedi 18 février 2017 de 09h00 à 12h00 Mairie de Saint-Germain-du-Puch**

En cas d'empêchement son suppléant Monsieur Hervé REDONDO Officier de gendarmerie retraité, le remplacera.

Toute personne peut demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la DDTM Service des Procédures Environnementales.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain seront soumis à l'issue de l'enquête publique à l'approbation du Préfet.